

FORMATION A L'EXPLOITATION DU SSI - SYSTEME DE SECURITE INCENDIE -

PRO-291.30-01

Fiche-programme conforme à l'article L6353-1 du Code du Travail



Public visé

Personnels désignés pour assurer la surveillance et l'exploitation du système de sécurité incendie (SSI), organiser l'intervention du personnel en situation d'incendie ou d'évacuation pour menace grave et alerter les secours publics.

Prérequis

Aucun

Type d'action

- Formation à la sécurité dépendant de l'article L4141-4 du code du travail
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD)
- Formation en intra-entreprise ou en centre de formation spécialisé

Codes de formation

Formacode : 42872 – Sécurité incendie

NSF : 344 – Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance (y compris hygiène, sécurité)

Textes officiels se rapportant à l'action de formation

- Incendie : Articles R4227-28, R4227-39, et R4141-17 à R4141-20 du code du travail
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2, R4141-3 et R4141-13 du code du travail

Durée

- 7 heures (1 jour)
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 20 à 30% du temps de formation

Périodicité

- A définir par l'employeur au moyen de contrôles périodiques des capacités des travailleurs
- Exercices semestriels imposés par le code du travail

Nombre de participants par groupe

12 personnes maximum

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Moyens pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.
- Installations en centre de formation : salle de cours, tables, chaises, mur clair pour la projection, tableau papier ou effaçable. En cas de formation intra-entreprise, des installations équivalentes doivent être mises à disposition par l'employeur des stagiaires.

Moyens techniques

Equipements à mettre à disposition par l'entreprise :

- Consignes de sécurité de l'établissement
- Consignes d'exploitation et notice du fabricant des tableaux de signalisation du système de sécurité incendie

Moyens d'évaluation

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire (savoirs et savoir-faire) au moyen d'une fiche standardisée correspondant à une procédure intégrée au système qualité de l'organisme.
- Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Objectif de la formation

A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable d'effectuer des opérations en atmosphère explosive en veillant à la santé et à la sécurité des travailleurs par le respect des consignes de sécurité résultant de l'évaluation du risque d'explosion.

Programme détaillé de la formation

■ Enseignements théoriques

- ↳ Obligations de l'exploitant d'un établissement recevant du public (ERP) ou d'un lieu de travail
- ↳ Rappel des problématiques d'incendie et d'évacuation
- ↳ Présentation détaillée de la consigne de sécurité de l'établissement (à remettre au formateur), notamment :
 - Rôles et responsabilités des acteurs de l'organisation mise en place
 - Conduite à tenir selon chaque situation prévisible
 - Découpage de l'établissement en zones d'évacuation
 - Implantation des dispositifs de sécurité et des installations techniques
 - Modalités d'alerte des secours et de la hiérarchie
- ↳ Fonctionnement du SSI :
 - Zonage
 - Détection (ECS, DI, DM)
 - Traitement automatique (CMSI, US, UCMC, UGCIS, UGA)
 - Mise en sécurité automatique (DCT, DAS, DS)
 - Sources d'énergie
 - Alarmes générale, générale sélective et restreinte
- ↳ Vidéos

■ Enseignements Pratiques

- ↳ Explication in-situ du fonctionnement des équipements de sécurité de l'établissement, en relation avec la consigne de sécurité de l'établissement
- ↳ Explication in-situ du fonctionnement du SSI :
 - Prise en compte d'une alarme restreinte
 - Mise en sécurité des DAS
 - Commande manuelle d'évacuation générale
 - Désenfumage
 - Réarmement du système
 - Réarmement des dispositifs de désenfumage...

■ Bilan de la formation

Tarif

Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter